

1/ Evolution épidémiologique

Tableau récapitulatif	
Nombre de cas confirmés	13h00 : 16 247 (+245/ la veille)
Nombre de décès	1016 (+30 / la veille)
Nombre de personnes en quarantaine	14 066 (-247), 18 118 (-862) en isolement à domicile
Capacité des tests / jour	286 217 tests effectués au total

Prise en charge du management par la médecine militaire dans trois hôpitaux régionaux. Le port du masque est obligatoire dans 9 départements sur 42.

Le premier Ministre a annoncé le 5 mai que le pays dispose d'une capacité de 11 000 tests/jour.

Conditions de reprise :

Le port du masque sera obligatoire dans les lieux publics fermés à partir du 15 mai, date à partir de laquelle les déplacements individuels seront à nouveau autorisés. Des restrictions concernant les rassemblements et événements publics seront encore imposées. Les écoles resteront fermées jusqu'à la fin de l'année, sauf pour les étudiants concernés par des examens nationaux (ouverture du 2 au 12 juin par classes de 10 élèves). Le secrétaire d'Etat au Ministère de l'intérieur, Raed Arafat, a insisté sur le caractère progressif de la reprise de l'activité, le télétravail restant l'option à privilégier.

2/ Mesures économiques de soutien

Le Premier Ministre a annoncé le 4 mai la mise en place d'un mécanisme de garantie pour les prêts d'investissements et de trésorerie des grandes entreprises ainsi que pour le crédit commercial (3 fois supérieur au crédit bancaire dans le pays) ainsi que le développement des aides d'Etat au profit des grands consommateurs d'énergie. Enfin, il serait envisagé la création d'un fonds d'investissement coté en bourse ainsi qu'un plan de soutien aux investissements industriels.

3/ Impact économique et financier

D'après le Ministère du travail, sur 6,5 millions de salariés du privé, 890 000 ont été placés en chômage partiel (260 000 dans l'industrie) et 350 000 licenciés. Le taux de chômage est passé de 3,9 % en février à 4,6 % en mars. Par ailleurs, le déficit public sur les trois premiers mois de l'année a atteint le niveau de -1,67 % du PIB (contre -0,54 % un an plus tôt). **L'inflation, la plus élevée de l'UE en 2019 (+3,9 %) a enregistré un net ralentissement** (3,0 % en mars, 2,7 % en avril).

Le tourisme est particulièrement touché avec une baisse des nuitées de -68,2 % sur un an en mars alors que le retail n'a enregistré qu'une baisse de -3,6 % (séries ajustées des variations saisonnières) de son chiffre d'affaires. **La production industrielle est également fortement**

impactée avec une baisse de -14,5 % en mars sur un an (-12,4 % sur un mois). Lors du premier trimestre la production du secteur s'est contractée de -6,4 % sur un an.

Concernant les investissements directs, au premier trimestre, les entrées nettes d'IDE ont enregistré une valeur négative de -551 M € (1,2 Md € un an plus tôt).

Les derniers éléments de communication du gouvernement envisagent des financements de la BEI, de la BERD, sans plus de précisions.

4/ Données sectorielles

Le secteur agricole est impacté par une sécheresse dans l'Est du pays, des mesures de soutien nationales sont attendues pour 1,1 M ha en cours de constatations. Report des surfaces sur les cultures d'automne (maïs). Le Ministre de l'agriculture a annoncé mobiliser 83M€ (1% de FEADER) suite à l'accord de la Commission avec des soutiens de 5 000 à 50 000 € pour les exploitations et entreprises touchées par la crise.

Le secteur industriel a enregistré la reprise des usines de Renault (10 000 employés revenus au travail le 04/05) et Ford.

L'activité d'emballage est fortement touchée, la société Romcarton a enregistré une baisse de 40 % de son activité en avril (-80 % pour les biens durables et -20 % pour l'agro-alimentaire). Une contraction de 40 % à 50 % est envisagée pour mai.

Coalitia, confédération rassemblant plusieurs organisations du milieu des affaires dont la Chambre de Commerce Franco-Roumaine, a publié une étude macroéconomique recommandant diverses mesures au gouvernement. Parmi ces dernières, les plus importantes sont la garantie du crédit commercial, l'annulation de la hausse des pensions de retraites prévue pour septembre (+40 %), la flexibilisation du travail (type Kurzarbeit).